

techniques dont nous avons besoin pour justifier ce changement.

Lorsque la question a été soulevée pour la première fois, le 12 décembre, j'ai inscrit au *Feuilleton* une longue question, savoir le numéro 1868. Si j'avais pu obtenir une réponse assez tôt, j'aurais été en mesure de discuter de la question avec les douzaines de gens qui m'appellent constamment en fin de semaine pour me demander la raison de ce changement. Toutefois, vu que nous ne disposons pas des renseignements pertinents, il nous est impossible d'en parler en connaissance de cause avec nos commentants. Voilà pourquoi je dis que la seule façon dont nous pouvons éviter que la question ne dégénère en conflit ouvert entre Canadiens de langue française et Canadiens de langue anglaise, ce serait de demander au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion de rouvrir le dossier afin que tous les intéressés puissent témoigner et obtenir les renseignements qu'ils désirent. Si la situation est tirée au clair, elle soulèvera peut-être moins de passion. Il n'y a pas lieu de monter sur ses grands chevaux et de se lancer dans des polémiques. A l'heure actuelle, on en parle déjà trop à tort et à travers à Toronto. Je ne crois pas que personne d'entre nous possède les renseignements techniques nécessaires pour aborder la question.

Nous recon naissons tous que la population bilingue et française de notre région a droit à une station quelconque, mais plusieurs d'entre nous sont d'avis qu'il doit y avoir d'autres moyens de s'y prendre pour leur donner satisfaction. Si la société parvient à nous convaincre qu'il n'existe aucune autre solution, fort bien. D'ici là, le public continuera à se méprendre sur la situation et à y donner de fausses interprétations. Nous recevons déjà par la poste des lettres aussi ridicules que violentes. Certaines d'entre elles sont tellement ridicules qu'on hésite à les publier. Elles n'en sont pourtant pas moins un indice de ce dont j'ai parlé au début, il y a encore beaucoup de Canadiens anglais qui comprennent mal le Canada français. Cette incompréhension empire chaque jour parce qu'on n'entend pas les voix de la raison et de la modération. Les déclarations extravagantes des extrémistes enterrent les autres et cela trouble notre population. Nous avons beaucoup entendu parler des droits des Canadiens français, mais je veux maintenant défendre les droits des Canadiens anglais. Nous voulons comprendre les problèmes des Canadiens français. Nous voulons examiner d'un œil sympathique leurs besoins dans notre région. J'exhorte cependant le gouvernement à ne pas laisser dormir cette affaire, car au lieu de se calmer, elle s'envenimera. Nous entendons d'autres déclarations incendiaires et l'incompréhension va s'amplifier.

J'espère que le ministre étudiera très sérieusement par quel moyen il pourrait amener le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion à annoncer qu'il a l'intention de revoir toute cette affaire de A à Z. En fait, on a émis cette idée la première fois qu'il fut décidé d'accorder certains programmes. A ce moment-là, M. Carlyle Allison, je crois, avait recommandé que l'on tienne d'autres audiences si l'on devait pousser plus loin la décision d'accorder des programmes français et je pense qu'on lui avait alors répondu qu'il y en aurait, si c'était le désir du Bureau. Je pense que c'est justement un cas qui permettrait au Bureau de revoir toute l'affaire pour nous permettre, à nous tous qui sommes fondamentalement intéressés, d'obtenir les renseignements nécessaires et, ce qui est encore plus important, afin que la population de langue anglaise et la population de langue française de Toronto comprennent leurs problèmes respectifs, cherchent à combler leurs besoins et à comprendre les difficultés de l'autre avant que cette affaire tombe dans la démesure.

(Texte)

**M. Perron:** Monsieur le président, je voudrais tout simplement faire quelques remarques sur le même sujet dont vient de traiter l'honorable représentant de Danforth (M. Scott). A mon avis, il ne faudrait pas, autant que possible, se lancer dans des discours à l'emporte-pièce à ce sujet, d'autant plus que tout le monde désire la tolérance des différents éléments ethniques du pays, depuis quelques années.

Qu'on me permette de citer un passage du rapport de la société Radio-Canada qui parle par lui-même et que les journaux reproduisent aujourd'hui. Ainsi, en première page du journal *Le Droit*, sous le titre «Le dossier du poste CJBC», on écrit ceci:

La diffusion d'émissions françaises dans la zone de rayonnement de CJBC est dans l'intérêt national et est conforme au mandat que le Parlement a confié à Radio-Canada.

On voit là que ce n'est pas un sujet qui est à l'étude depuis seulement une semaine. Le tout est d'ailleurs presque en application présentement.

Plus loin, on lit ceci:

Depuis plusieurs années, Radio-Canada étudie les moyens de fournir ce service, dont a d'ailleurs parlé la Commission Fowler en 1957.

Cela fait donc près de six ans que ce problème a été étudié par la Commission Fowler. Elle a étudié le problème du réseau de Radio-Canada et des émissions françaises dans d'autres provinces que la province de Québec.